

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation

Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-4-12-4

Séance du vendredi 5 avril 2019

DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION DEPARTEMENTALE DANS LE TRENTIN HAUT-ADIGE (ITALIE) DU 23 AU 24 AVRIL 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. BIHL.

M. DELMOND donne procuration à Mme GROFF.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. WITH.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-12-1 du 14 décembre 2018 relative aux moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale (hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique),

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

• Approuve le déplacement d'une délégation départementale dans le Trentin Haut-Adige (Italie) du 23 au 24 avril 2019.

• Approuve la composition de la délégation comme suit :

- Mme Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil départemental,
- M. Arnaud CLEMENS, directeur général adjoint Services Techniques et Développement et Aménagement du Territoire
- M. Etienne SCHOOR, chef de cabinet.

• Décide qu'en cas de désistement, l'élue pourra se faire remplacer par un autre élu et un agent par un autre, dans la limite du nombre de places prévu initialement.

• Autorise la prise en charge par le budget départemental 2019 des frais générés par cette action, évalués à 1 200 €.

• Les crédits nécessaires seront prélevés sur les lignes suivantes du budget départemental 2019 :

- 400 € pour les frais de déplacement et d'hébergement de l'élue sur le programme J618, code programme 3276, chapitre 65, fonction 021, nature 6532, service 029 du budget départemental 2019.
- 800 € pour les frais de déplacement et d'hébergement des agents du Département sur le programme J613, code programme 32262, chapitre 011, fonction 0201, nature 6251 du budget départemental 2019.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité